Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-06-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°06/MARS/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 14 mars 2024 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 25 mars 2024

Le Maire,

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :
Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Josian ACADINE - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Fabiola LAGOURDE - Édmée DUFOUR - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - Philippe ROBERT – Charles DE LAUNAY

ÉLUS REPRESENTÉS :

Jean Marc VISNELDA procuration à Jocelyne DALELE - Claude CELESTE procuration à Marie Josée POLEYA - Odile ABRAL procuration à Fabiola LAGOURDE - Frédérique GRONDIN procuration à Marceau JULENON - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Amandine TAVEL procuration à Gilles HUBERT - Marie-Annick DOBARIA procuration à Florence HOAREAU

ÉLUS ABSENTS :

Houssamoudine AHMED - Mireille GERBITH - François DELIRON - Laurent MARCELINA – Yannick POULOT - Fabienne ILAHA - Josian ACADINE (Affaires N°05 à 19 sauf N°11 et 12) - Philippe ROBERT (Affaires N°05 à 19 sauf N°11 et 12)

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
M. Christopher CAMACHETTY ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (26 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-06-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

AFFAIRE N°06 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LA POSSESSION AU FINANCEMENT DE LA MISSION INTERCOMMUNALITE OUEST (M.I.O.) 2024

Le Maire rappelle que les missions locales font parties intégrantes du réseau d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle et bénéficier de soutiens et de conseils dans le cadre d'un parcours d'accompagnement individualisé, visant à faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.

Véritable acteur du service public, la Mission Intercommunale Ouest (M.I.O) mobilise et déploie l'ensemble des mesures destinés à aider les jeunes dans leur parcours quel que soit leur niveau d'études.

Pour la commune de La Possession, la mission d'insertion professionnelle des jeunes est confiée à la M.I.O., qui est présente sur le territoire de manière permanente au sein du Centre Nelson Mandela, situé au 03 rue Barakani, 97419 La Possession.

À ce titre et pour l'année 2024, la commune de La Possession fait acte d'une participation financière pour la M.I.O. prenant en considération la composition budgétaire figurant dans le tableau ci-dessous :

Budget 2024	
Budget global fonctionnement M.I.O.	3 929 960 €
Demande de la M.I.O pour Fonctionnement des activités sur la Possession Equipe intervenant sur le pôle insertion : - 1 référent de secteur - 2 conseillers en insertion professionnelle (CIP) - Un accompagnateur au recrutement	26 767 €
Montant global demandé par la M.I.O :	26 767 €

La commission Epanouissement du Citoyen réunie le 08 mars 2024 a émis un avis favorable

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

- **Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,**
- **Approuve le projet de convention *joint en annexe*,**
- **Approuve l'octroi d'une subvention de 26 767€ à la M.I.O,**
- **Autorise Mme le Maire ou toute personne habilitée à signer les actes afférents à cette affaire**.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-06-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance

Christopher CAMACHETTY

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.